

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1ère COURSE DE CÔTE VHC du

COL DEL PAM

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte 2020 et les règles spécifiques courses de côte VHC 2020

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASAC 66** organise le 2 août 2020, avec le concours du **FONT ROMEU RALLYE TEAM**, sous le haut patronage de la municipalité de **FONT ROMEU-ODEILLO-VIA** une compétition automobile régionale à Participation Etrangère Autorisée de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

1ère COURSE DE COTE VHC du COL DEL PAM

Cette épreuve compte pour le Championnat de la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE 2020, pour la Coupe de France de la Montagne Coef. 1, et pour le Trophée des GRIZZLIS 2020

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE-MEDITERRANEE en date du 09/06/2020 sous le numéro CC8/2020 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 294 en date du 09/06/2020

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale

Organisateur technique

Nom : **FONT ROMEU RALLYE TEAM**

Adresse : chez M. Serge LOUIS 17, rue des Ecoreuils 66120 FONT ROMEU

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale, sauf

Directeur de Course : Jean-Christophe LEROY..... lic n° 5492/0706

Commissaire Technique responsable : Jean-Michel OTTAVI..... lic n° 1534/0816

Chargé des relations avec les concurrents : Jean BOUYCHOU lic n° 19458/0816



Jean BOUYCHOU

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 27 juillet 2020.à minuit.

Publication de la liste des engagés le 29 juillet 2020 à 14h00.
Vérifications administratives le 31 juillet de 14h00 à 21h00 et éventuellement le 1 août de 8h00 à 9h00
Vérifications techniques le 31 juillet 2020 de 14h15 à 21h15 et éventuellement le 1 août de 8h15 à 9h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 1 août 2020 à 9h30.
Briefing des commissaires le 1 août 2020 à 9h15 sur la ligne de départ.
Essais non chronométrés le 01 août 2020 de 10h00 à 11h00.
Essais chronométrés le 01 août 2020 de 11h15 à 12h15.
Briefing des pilotes le 01 août 2020 à 9h15 sur la ligne de départ. **Présence obligatoire.**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 1 août 2020 à 12h30

Course

- 1^{ère} montée de course le 1 août 2020 à partir de 13h30
- 2^{ème} montée le 1 août 2020 ¼ d'heure après la fin de la 1^{ère} montée
- **Éventuellement, une 3^{ème} montée le 1 août 2020 à la fin de la 2^{ème} montée si les horaires le permettent.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 2 août 2020 à 18h00 à la salle des fêtes d'Odeillo.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 1 août 2020 à 8h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : vendredi 31 juillet 2020 de 14h00 à 21h00...au CASINO de FONT ROMEU .

Vérifications techniques : de 14h15 à 21h15 parking de l' Office du Tourisme

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage : DOZIERES ZA 661620 EGAT..

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

FONT ROMEU RALLYE TEAM chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU

Jusqu'au 28 juillet 2020 minuit. +33 (0)6 70 98 18 97 - lleone1@sfr.fr

Les droits d'engagement sont fixés à 340 €, réduits à 170 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour un engagement à la Course de Côte du Col del PAM ayant lieu le 1 août et à celle de FONT ROMEU du 2 août les droits d'engagement seront de 480€ réduits à 240€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Les doubles montes sont autorisées

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100 (Moderne, VHC, VHRS, LPRS confondues)

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte 2020 et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte 2020.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International 2020 et tableau de sécurité FFSA 2020.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : Fera l'objet d'un additif.....

Publicité optionnelle: Fera l'objet d'un additif.....

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aura lieu sur la ligne de départ le 1 août 2020 à 9h15

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Si CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 2 ou 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

Le classement final du Trophée des GRIZZLIS se fera par addition des temps de la meilleure montée de la CC du Col del PAM et de la meilleure montée de la CC de FONT ROMEU

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix ne sera distribué pour la C/C du COL DEL PAM

10.1P. REMISE DES PRIX

Pour le Trophée des GRIZZLIS, celui-ci étant basé sur le meilleur temps de la Course de Côte du Col del PAM additionné au meilleurs temps de la Course de Côte de FONT ROMEU

Le vainqueur se verra offrir un engagement gratuit pour la 2^{ème} Course de Côte VHC 2021 (non monnayable, non échangeable, non cessible et valable seulement en 2021), ainsi qu'un séjour d'un weekend à FONT ROMEU.

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrents ayant obtenu un prix.

Tout pilote classé ne se présentant à la remise des prix perdra le bénéfice de celui-ci.

Des coupes ou des trophées récompenseront des commissaires.

La remise des prix du Trophée des GRIZZLIS se déroulera le 2 août 2020 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.